

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de **Lacoste** sous l'Ancien Régime



Source : Registres paroissiaux de Lacoste (1664-1685)

Transcription : Bernard APPY

Description :

Transcription de tous les actes concernant des membres de la famille Appy de 1668 à 1685.



1668

f° 3 :

L'an que dessus ¹, et le 16^e du mois de mars, Jaques Appy, mesnager, de ce présent lieu de La Coste, âgé d'environ 64 ans, est dessédé sur l'heure de 11 de soir dans sa grange au terroir dudit La Coste, après avoir resseu les sacrement que je luy ay aministrés.

Et ce jourd'huy, 17^e desdits an et jour ², a esté enceveli au semitière qui est contre l'église parrochiale Saint Trophime dudit La Coste.

Ainsi l'attesté-je, Jean Roux, vicaire perpétuel de laditte église et lieu, sousigné.

Et aucuns des parrans n'ayant su signer, ainsi qu'ils ont déclaré.

Ont esté présans : M^e George Chobot, baille, et Jean Pierre Gardiol.

Chobot, baille

1671

f° 11v° :

Le 26^e jour du mois d'avril 1671.

Veü :

- la publication de deux bans faictes par messire Arnasty, bénéficière curé de la église parroissiale du lieu de Cavaillon, par son attestation du 17, et la dispance de la troisième par monsieur le vicaire général du diocèse dudit Cavaillon par ... ³ données le 4 desdits an

¹ . 1668.

² . 17 mars 1668.

³ . Illisible.

et mois ⁴, signé Ribère vicaire général et Gullier greffier,
- et par nous troix publications fêtes du mariage d'entre :
Jaumet de Fleaux, fils de Guillaume, mesnager, de la paroisse dudit Cavaillon, et Gabrielle Appy, à feu Jacques, mesnager, vivant de la paroisse de ce lieu de La Coste.

Ne c'estant descouvert aucun empêchement, je subsigné vicaire de laditte paroisse Saint Trophime dudit La Coste, les ay mariés sellon la forme prescrite par la sainte Église.

En présence de M^e George Chabot, baille, Antoine Chabot, mètre menuisier, Joseph Chabot, escolier, de ce dit lieu de La Coste, et Joseph roco, bourgeois, du lieu de Ménerbe, subsignés avec moy dit vicaire. Lesdittes parties et parans ont déclaré ne sçavoir signer.

Chabot, baille	Roque, pr ^t
A.Chabot	J.Chabot
	Roux, vicaire

f° 13 :

L'an 1671, et le 1^{er} du mois de novembre est dessédé, sur l'heure de 6 après midy, Antoine Appy, mesnager, âgé d'environ 40 ans, en la communion de l'Église catholique apostolique romène, après avoir resseu les sacrements que je vicaire subsigné luy ay administrés.

Et a esté ensevelly le 2nd dudit mois en la tombe de ses prédessesseurs au semitière jounnant l'église parrochiale Saint Trophime de ce lieu de La Coste.

Les parans ont déclaré ne sçavoir signer.

Et ont esté présents : M^e George Chabot, lieutenant de juge, et Jean Gardiol, mesnager, dudit lieu.

Chabot, baille	Jean Gardiol
	Roux, vicaire

f° 13v° :

Du 13 désembre 1671, nous messire Jean Roux, prêtre, bachelier en sainte théologie, vicaire perpétuel de l'église parrochiale du lieu de La Coste, diocèse d'Apt, fasons foy et attestons la vérité estre telle que Jeanne Mayète, fame de Pierre Morard, estant de la Religion préendue Réformée, et mesme relapse par subornation, a renoncé à icelle, esllu-miné par la grâce du Dieu de la religion catholique apostolique romène, dans laquelle a esté ressue avec tous les santiments de dévotion.

Après luy avoir, par nous dit vicaire, représenté les avantages d'icelle et l'erreur dont elle se trouvoit, l'aurions ressue au giron de l'Église avant la messe parrichiale audit jour 13, jour de saint dimenche, suivant le pouvoir à nous donné par vénérable persone messire Poncet de Bremont, seigneur de Nachières, prévost de l'église catédrale d'Apt et vicaire général et official, le siège vacant dudit et son diocèse.

Es présences de M^e George Chabot, lieutenant de juge, et M. Michel Grégoire, bourgeois, de Goult, et Jean Pierre Gardiol, mestre cordonier, subsignés avec moy dit vicaire.

G.Chabot, baile	
M.Grégoire	J.P.Gardiol
	Roux, vicaire

f° 14 :

Du 21 désembre 1671, jour de saint dimenche ⁵, Anne Morard, âgé d'environ 8 à 9 ans, a esté présentée par Pierre Morard et Jane Mayète, ses père et mère, jadis de la

⁴ . 4 avril 1671.

⁵ . Le dimanche était la veille, 20 décembre 1671.

Religion P.R., pour qu'elle feust ressue au giron de l'Église catholique apostolique romène, à laquelle nous, messire Jean Roux, prestre, bachelier en sainte théologie, vicaire perpétuel de l'église parrochialles de La Coste, avons suplé les sérémonies du baptesme et dit les prières suivant les institutions de la sainte Église catholique.

Et ont esté ces parains : Pierre Gardiol, mesnager, dudit La Coste, et D^{lle} Marie Grégoire, du lieu de Goult.

Les parans et parains on déclaré ne sçavoir signer.

Et on esté présents : Jean Gardiol et Me George Chabot, lieutenant de juge, signés avec moy dit vicaire.

Chabot, baille

Jean Gardiol

Roux, vicaire

1672

f° 27 :

Le 14^e jour du mois de février de l'an 1672.

Après trois publications faictes tant par nous, messire Jean Roux sousigné, vicaire de la paroisse Saint Trophime du lieu de La Coste, que par messire Esperit de La Pierre, docteur en sainte théologie, vicaire de la paroisse de Goult, diocèse de Cavaillon, et sa permission à nous donner, ainsin qu'il nous a paru par son attestation des susdits jour et an rierre nous, signée de La Pierre parrocus, du mariage d'autre Pierre Appy, à feu Jaques, mesnager, de cette ditte paroisse de La Coste, diocèse d'Apt, et de Louise Grégoire, fille de Jean, mesnager, de laditte paroisse de Goult.

Et ne c'estant descouvert aucun empêchement, je sousigné, vicaire de laditte paroisse de La Coste, les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptialle selon la forme prescrite par la sainte Église.

En présence d'Antoine Chabot, mètre menuisier, Joseph Chabot, escouseur, Jean Gardiol, mesnager, et Jean Pierre Gardiol, mètre cordonier, tous de ce lieu de La Coste, sousignés avec moy vicaire ; les parties on déclaré ne sçavoir escrire.

J.Gardiol

J.Chabot

f° 28 :

Du 6 novembre 1672, a esté baptisé Jean Antoine Appy, fils de Pierre et Louise Grégoire, mariés, mesnagers.

Né le 5^e desdits mois et an ⁶.

Le parraind a testé Esperit Bellot, mesnager, du lieu de Bounieux ; et la mairraine Magdelène Grégoire, du lieu de Goult.

Lesquels, requis de signer, on déclaré ne sçavoir escrire.

Roux, vicaire

⁶ . 5 novembre 1672.

1675

f° 33 :

*Du 24 juillet 1675, a esté baptisé Jean Appy.
Nai le jour de hier.
Ses perens : Pierre et Louise Grégoire, mariés.
Ses parains : Jean Aimar et Marie Chabot.
Signé avec nous ; et parents et parain ont déclaré ne sçavoir escrire.
Marie Chabote*

Roux, vicaire

1678

f° 41 :

*L'an que dessus ⁷, et le 14 octobre, a ester baptiser Anne Appy, fille légitime et naturelle de Pierre et Louise Grégoire.
Ces pairains : Annibal Enguinberd et Jeanne Eirisson.
Requis de signer, ont déclaré ne sçavoir escrire.*

Roux, vicaire

1681

f° 59v° :

*Du 9 novembre, a esté baptisée Honorate Appy, née le jour de hier, fille légitime et naturelle de Pierre et Louise Grégoire, mesnagers.
Ces pairains : Pierre Chabot et Anne Roux.
Ledit Chabot sousigné ; et tous les autres ont déclaré estre illitérés.*

1685

f° 47v° :

Du 11^e juillet 1685, ont abjuré par-devent nous sousigné l'érésie de Calvin et autres herreurs contrères à la foy catholique S^r Jaques Perrotet, Jeanne Granon, mariés, Endré, Pierre, Anne, âgée de 8 ans, et Louise, d'environ 3, auxquelles ay suplée les cérémonies de la sainte Église, leurs enfans.

Ès présences de S^{rs} Esperit Jeanselme, ... ⁸ Jaquier, et Fransous Jeanselme, signés avec moy vicaire, excepté la de Granon et ses filles, enquises, ont dit ne sçavoir escrire.

E.Janselme

Perrottet

E.Perrottet

A.Perrotet

⁷ . 1678.

⁸ . Laissé en blanc.